

**Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE**



Avis est donné que la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) tiendra l'audience publique finale portant sur l'examen par la CNER de la partie 5 de l'article 12 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, quant aux répercussions écosystémiques et socioéconomiques de la proposition du projet de mine d'uranium Kiggavik (CNER Dossier no 09MN003) déposée par AREVA Resources Inc. (le Proposant).

| Lieu | Date | Heure | Horaire |
|---------------------------------------|------------------|---------------------------------------|---------------------------|
| Baker Lake, NU – Centre communautaire | 2-3 mars, 2015 | 9 h 00 – 17 h 00 | Présentations techniques |
| | 4 mars 2015 | 9 h 00 – 17 h 00 18 h 30 – 21 h 30 | Présentations techniques |
| | 5-7 mars 2015 | 9 h 00 – 17 h 00 | Présentations techniques |
| | 9-10 mars 2015 | 9 h 00 – 17 h 00 | Table ronde communautaire |
| | 11 mars 2015 | 9 h 00 – 17 h 00 18 h 30 – 21 h 30 | Table ronde communautaire |
| | 12-14 mars 2015 | 9 h 00 – 17 h 00 | Table ronde communautaire |
| | 16-20 mars 2015* | 9 h 00 – 17 h 00 | À DÉT. |

***NOTE :** La CNER peut, à sa discréction, prolonger toute session de jour en session de soirée au besoin. Le calendrier de l'audience publique finale a été établi à titre provisoire de manière à ce qu'il comprenne la semaine du 16 au 20 mars 2015, mais l'audience ne se poursuivra cette semaine que si la CNER le juge nécessaire.

Information :

Toute l'information déposée pour cet examen peut être consultée en ligne dans le registre public de la CNER, y compris la proposition de projet, la décision de la conférence d'audience préliminaire, les énoncés préliminaires et les énoncés finaux sur les répercussions environnementales, et tous les commentaires déposés. Le registre public de la CNER peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : <http://ftp.nirb.ca/02-REVIEWS/ACTION%20REVIEWS/09MN003-AREVA%20KIGGAVIK/>.

Procédure :

L'audience finale, ainsi que la forme et le contenu des mémoires écrits seront établis par les Règles de procédure de la CNER, la Décision de la conférence d'audience préliminaire de la CNER produite le 5 juillet 2013, et toute instruction propre au projet fournie par la Commission. Toutes les délibérations seront accessibles au public et aux médias, et seront présentées avec interprétation simultanée en anglais-inuktitut et, sur demande, en anglais-français. Les médias qui souhaitent assister à l'audience finale sont invités à en prévenir la Commission.

Participation :

Les parties qui souhaitent participer à titre d'intervenants formels doivent déposer une demande de participation à titre d'intervenant (disponible auprès de la CNER) d'ici le 5 décembre 2014. Les personnes qui auront obtenu le statut d'intervenant et les membres du public qui souhaitent fournir des commentaires écrits dont il sera tenu compte à l'audience finale doivent déposer leurs commentaires auprès de la CNER d'ici le 16 janvier 2015. Même si vous n'avez pas fourni de commentaires écrits, à l'audience finale, toute personne qui souhaitera exprimer son point de vue pourra s'inscrire auprès de la Commission, le jour de l'audience, pour exprimer ses commentaires et questions verbalement durant les parties de l'audience qui seront réservées à l'expression du point de vue du public.

Dates importantes :

5 décembre 2014 : Date limite pour déposer une demande afin d'obtenir le statut d'intervenant

12 décembre 2014 : Annonce par la CNER de la décision relative aux demandes de statut d'intervenant

16 janvier 2015 : Date limite pour le dépôt des mémoires écrits (17 h 00, HR)

2 février 2015 : Date limite pour le dépôt de la réponse du Proposant aux mémoires écrits finaux des parties

2-20 mars 2015 : Audience finale, Baker Lake, NU

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la CNER, sans frais, au 1-866-233-3033, ou par courriel à info@nirb.ca.